

***Dématérialisation
des données de santé :
Que faut-il craindre ?***



ÉDITORIAL

Dématérialisation des données de santé : Que faut-il craindre ?

Par Abderrahim Derraji , Docteur en pharmacie



Plusieurs pays ont adopté le dossier numérique patient (DNP). La mise en place de ce dossier, qui est également appelé dossier médical partagé (DMP) ou dossier patient informatisé (DPI), s'explique par les nombreux avantages que représente la dématérialisation des données de santé.

En effet, celle-ci permet aux intervenants autorisés d'avoir un accès rapide aux données du patient ainsi qu'à un archivage optimisé de celles-ci. L'inter-opérabilité entre les différents acteurs constitue également un atout de taille qui conditionne la mise en place de l'inter-professionalité.

Par ailleurs, l'analyse minutieuse des données collectées contribue à évaluer l'efficacité des thérapies et celle des politiques de santé adoptées par chaque nation.

Cependant et eu égard à la dernière mésaventure qu'a connue la France, nous devrions rester vigilants vis-à-vis des pirates informatiques.

La dernière opération en date dans ce pays a permis aux hackers de dérober des données sensibles. La Caisse d'assurance maladie a fait, le 17 mars 2022, une déclaration par laquelle elle a indiqué que les comptes informatiques de 19 professionnels de santé, essentiellement des pharmaciens, ont été piratés. Cette intrusion a permis aux pirates informatiques d'accéder aux données administratives de 510.000 assurés.

Les intrus auraient, d'après la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), récupéré les identifiants et mots de passe des professionnels de santé via «le darkweb», ce qui leur a permis ensuite d'accéder à leurs comptes et de les réinitialiser. Les données des patients ont été ensuite récupérées grâce à des robots informatiques. Il s'agit du nom, prénom, date de naissance, numéros d'assuré et nature de prise charge.

La CNAM, qui a déposé une plainte le 17 mars, a cependant indiqué que les pirates n'ont pas pu avoir

accès à l'adresse, le téléphone, les coordonnées bancaires et les données sur les maladies ou la consommation de soins.

Cette opération n'est pas la première en France puisque des pirates avaient effectué l'année dernière une intrusion du même genre. Quelque 491.840 dossiers-patients ont été concernés par cette opération. En plus de l'adresse postale, téléphone, e-mail, et numéro de sécurité sociale, les pirates avaient accédé à des informations importantes notamment le nom du médecin traitant ou encore de la mutuelle. Ils ont également pu télécharger des commentaires sur l'état de santé des patients, des traitements médicamenteux, ou des pathologies comme le VIH.

Aussi, ces intrusions devraient nous inciter à ne ménager aucun effort pour garantir la sécurisation des données des patients, d'autant plus que le Maroc ambitionne de se doter du DNP à court terme pour améliorer la prise en charge des patients.